



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 28 MAI 2012

---

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

LE 28 MAI 2012

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
tenue à la salle Kamouraska du centre socioculturel Anne-Hébert, ce vingt-huitième jour du mois de mai 2012, à 19 h 30.

Sont présents : Monsieur le conseiller Claude Phaneuf  
Monsieur le conseiller André Fournier  
Monsieur le conseiller Yves-J. Grenier  
Madame la conseillère Diane Larouche  
Madame la conseillère Sandra Gravel  
Monsieur le conseiller Martin Chabot

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jacques Marcotte

Sont aussi présents :

Monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier  
Madame la greffière adjointe Ginette Audet  
Monsieur le directeur des Services techniques Martin Careau

Sept personnes assistent à la séance.

**ORDRE DU JOUR**

1. Recueillement, reprise de la séance et constatation du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 14 mai 2012
4. Emprunt temporaire : Règlement 1186-2012
5. Appropriation de l'excédent de fonctionnement non affecté
6. Avis de motion : Gestion des eaux pluviales
7. Avis de motion : Règlement décrétant divers travaux d'entretien de voirie
8. Signature d'une option d'achat : Achat d'un terrain de monsieur Gaston Robitaille
9. Mandat aux notaires : Bail emphytéotique avec la Fabrique Sainte-Catherine
10. Amélioration du stationnement du motel industriel
11. Aide à l'amélioration du réseau routier municipal
12. Amendement à la politique sur la gestion contractuelle
13. Surveillance des travaux : Travaux aux postes de pompage Montcalm et Jolicoeur
14. Directives de changement : Enlèvement du fer et du manganèse à l'eau du puits P-5
15. Contrat : Analyses de laboratoire
16. Achat d'un appareil de détection de fuites
17. Installation de caméras de surveillance au garage municipal
18. Exécution d'une ordonnance : 105, route Montcalm
19. Échantillonnage d'eau potable : Ville de Lac-St-Joseph



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 28 MAI 2012

---

20. Engagement d'une adjointe administrative occasionnelle à temps partiel au Service des loisirs
21. Protocole d'entente avec Brasserie Labatt : Fête nationale
22. Entente intermunicipale de loisirs avec la Ville de Fossambault-sur-le-Lac
23. Remboursement au 29<sup>e</sup> Festival des pompiers de la Mutuelle de Portneuf
24. Motion de félicitations à la Corporation du bassin de la Jacques-Cartier
25. Dépôt de la liste des engagements financiers au 25 mai 2012
26. Approbation des comptes à payer de plus de 2 500 \$
27. Suivi par les élus
28. Autres sujets
29. Période de questions
30. Clôture

*Le quorum étant constaté, la séance de mai est reprise.*

281-2012                      **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Diane Larouche

**ET RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

- Report du point 16.
- Ajouts au point 28 :
  - a) Démantèlement de l'abri à sel
  - b) Dépôt d'un document par monsieur le conseiller Martin Chabot

**ADOPTÉE**

282-2012                      **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL  
DE LA SÉANCE DU 14 MAI 2012**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Claude Phaneuf

**ET RÉSOLU** d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil du 14 mai 2012 comme il a été présenté.

**ADOPTÉE**

283-2012                      **EMPRUNT TEMPORAIRE**

**ATTENDU** la recommandation de monsieur Claude Simard, trésorier adjoint par intérim, en date du 17 mai 2012;

**ATTENDU** que le règlement numéro 1186-2012 autorise le conseil à dépenser une somme n'excédant pas 270 000 \$;

**ATTENDU** l'entrée en vigueur du règlement numéro 1186-2012;

**ATTENDU** que le financement à long terme de cet emprunt sera effectué ultérieurement;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 28 MAI 2012

**ATTENDU** que l'article 567.2 de la Loi sur les cités et villes permet au conseil de décréter par résolution des emprunts temporaires pour le paiement total ou partiel de dépenses effectuées en vertu d'un règlement d'emprunt sans autorisation préalable du ministre des Affaires municipales;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Martin Chabot  
**ET RÉSOLU** que le conseil autorise monsieur le maire Jacques Marcotte et monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier à contracter un emprunt avec la Caisse Populaire Saint-Raymond-Sainte-Catherine pour une somme n'excédant pas 270 000 \$ pour le règlement numéro 1186-2012, et ce, en attendant le financement à long terme des dépenses décrétées par ledit règlement.

Le maire ou le maire suppléant, ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier ou le trésorier adjoint par intérim sont autorisés à signer le billet.

**ADOPTÉE**

284-2012

**FINANCEMENT DE L'ÉTUDE  
DE FAISABILITÉ D'UNE PASSERELLE  
AU-DESSUS DE LA RIVIÈRE JACQUES-CARTIER**

**ATTENDU** le rapport préparé par le trésorier adjoint par intérim, monsieur Claude Simard en date du 14 mai 2012;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Martin Chabot  
**ET RÉSOLU :**

- Que le conseil transfère 12 226 \$ de l'excédent de fonctionnement non affecté au paiement des honoraires de la Firme Génivar inc. concernant l'étude de faisabilité relativement à la construction d'une passerelle au-dessus de la rivière Jacques Cartier.
- De procéder aux amendements budgétaires suivants nécessaires afin de donner suite à cette résolution :

Poste 02-701-90-419	Autres honoraires professionnels	+23 645 \$
Poste 01-381-71-000	Subvention programme de mise en valeur du milieu forestier Volet II	+ 8 000 \$
Poste 03-410-00-000	Excédent de fonctionnement non affecté	+12 226 \$
Poste 03-510-00-000	Excédent de fonctionnement affecté	+ 3 419 \$

**ADOPTÉE**

**AVIS DE MOTION  
GESTION DES EAUX PLUVIALES**

Monsieur le conseiller Claude Phaneuf donne avis de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement visant à modifier le règlement N° 626-91 intitulé « Règlement relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction », de façon à définir des conditions relativement à la gestion des eaux pluviales lors d'une



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 28 MAI 2012

---

demande de permis de construction de certains types de bâtiments principaux ou d'aménagement d'un stationnement.

**AVIS DE MOTION**  
**RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DIVERS TRAVAUX D'ENTRETIEN DE VOIRIE**

Monsieur le conseiller André Fournier donne avis de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement décrétant des travaux d'entretien et d'amélioration du réseau routier et autorisant un emprunt pour ce faire.

285-2012                   **SIGNATURE D'UNE OPTION D'ACHAT**  
**PARTIE DU LOT 4 366 898**

**ATTENDU** que ce conseil a autorisé, par sa résolution numéro 248-2012, la préparation d'une option d'achat pour l'acquisition d'une parcelle du lot 4 366 898, appartenant à monsieur Gaston Robitaille;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Diane Larouche  
**ET RÉSOLU** d'autoriser monsieur Jacques Marcotte, maire, et monsieur Marcel Grenier, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer l'option d'achat préparée par Boilard, Renaud, notaires, pour l'acquisition d'une parcelle du lot 4 366 898, le tout conformément aux conditions spécifiées à la résolution numéro 248-2012.

**ADOPTÉE**

286-2012                   **MANDAT AUX NOTAIRES BOILARD RENAUD**

**ATTENDU** que la Fabrique Sainte-Catherine, par sa résolution 32-2012, adoptée le 8 mai 2012, acceptait la proposition de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, à savoir : céder à cette dernière, par bail emphytéotique d'une durée de 60 ans, une partie du lot 4 215 480 telle que décrite par monsieur Martin Pageau, arpenteur-géomètre, le 15 mai 2012 sous la minute 3861;

**ATTENDU** que la Fabrique s'engage également à fournir un local pour la Société d'histoire pour une durée de 5 ans;

**ATTENDU** que la contrepartie fournie par la Ville sera sous forme de services à rendre à la Fabrique Sainte-Catherine pendant une durée de 5 ans, plus une rente emphytéotique de 1 000 \$ par année pendant les années 6 à 60 de la durée du bail emphytéotique;

**ATTENDU** que les services à rendre à la Fabrique Sainte-Catherine sont plus amplement décrits dans la résolution adoptée par le conseil de Fabrique du 8 mai dernier, laquelle est annexée aux présentes pour en faire partie intégrante;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 28 MAI 2012

---

**POUR CES MOTIFS,**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Sandra Gravel  
**ET RÉSOLU** que ce conseil mandate les notaires Boilard Renaud pour la préparation du bail emphytéotique à être signé par la Ville et la Fabrique et que le maire, monsieur Jacques Marcotte, et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Marcel Grenier, soient autorisés à signer ledit bail emphytéotique.

**ADOPTÉE**

287-2012                    **STATIONNEMENT MOTEL INDUSTRIEL**

**ATTENDU** le rapport, daté du 25 mai 2012, préparé par monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller André Fournier  
**ET RÉSOLU** d'autoriser une dépense de 4 000 \$, plus taxes, pour la mise en place d'asphalte recyclé sur le stationnement du motel industriel.

La dépense est imputée au poste budgétaire « bien durables ».

Monsieur le conseiller Martin Chabot déclare qu'il a un intérêt pécuniaire particulier sur cette question, étant locataire du motel industriel. Il s'abstient de voter sur cette question.

**ADOPTÉE**

288-2012                    **PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION  
DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller André Fournier  
**ET RÉSOLU** d'autoriser monsieur Martin Careau, ingénieur, directeur des Services techniques, à présenter une demande de subvention au député de Portneuf, monsieur Michel Matte, dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal 2012-2013 pour des travaux d'amélioration du réseau routier municipal.

**ADOPTÉE**

289-2012                    **AMENDEMENT  
À LA POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE**

**ATTENDU** que ce conseil a adopté, le 15 novembre 2010, une politique de gestion contractuelle (résolution numéro 575-2010);

**ATTENDU** que la politique a été amendée par la résolution numéro 619-2010;

**ATTENDU** la correspondance datée du 14 mai 2012 transmise par maître Daniel Bouchard proposant, de nouveau, un amendement à la politique de gestion contractuelle. M<sup>e</sup> Bouchard recommande de remplacer les mesures visant à assurer le respect de la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme et du Code de déontologie des lobbyistes* adoptées en vertu de cette loi (section 3) par de nouvelles mesures;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 28 MAI 2012

---

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Diane Larouche  
**ET RÉSOLU** d'amender, de nouveau, la politique de gestion contractuelle de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier en remplaçant les paragraphes a), b) et c) de l'actuelle section 3 par les paragraphes suivants :

- a) Tout membre du conseil ou tout employé s'assure auprès de toute personne qui communique avec lui, aux fins de l'obtention d'un contrat, que celle-ci a inscrit ou entend inscrire sa démarche d'influence au Registre des lobbyistes conformément à ce qui est prévu par la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme* et sa réglementation.
  
- b) Lors de tout appel d'offres de la Ville pour l'octroi d'un contrat, doit être prévue dans le ou les document(s) d'appel d'offres afférent(s), l'exigence pour tout soumissionnaire de joindre à sa soumission une déclaration attestant que ni lui ni aucun de ses représentants ne s'est livré à une communication d'influence aux fins de l'obtention du contrat ou, si telle communication d'influence a eu lieu, une déclaration indiquant à la fois que cette communication a été faite avant que le processus d'appel d'offres n'ait débuté et que cette communication a fait l'objet d'une inscription au Registre des lobbyistes conformément aux prescriptions de la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme*.

**ADOPTÉE**

290-2012

**SURVEILLANCE  
DES TRAVAUX DE MODIFICATION  
DES POSTES DE POMPAGE JOLICOEUR ET MONTCALM**

**ATTENDU** le rapport préparé, en date du 22 mai 2012, par monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Claude Phaneuf  
**ET RÉSOLU** d'accorder un contrat à la firme Roche Itée, Groupe-conseil, pour la surveillance des travaux de modification des postes de pompage Jolicoeur et Montcalm, le tout conformément à la proposition de service transmise par monsieur Michel Tremblay, ingénieur, datée du 16 mai 2012.

Il s'agit d'un mandat à tarif horaire dont l'envergure des coûts est établie à 6 500 \$, taxes en sus.

La somme est appropriée du règlement numéro 1137-2010.

**ADOPTÉE**

291-2012

**DIRECTIVES DE CHANGEMENT (02)  
ENLÈVEMENT DU FER ET DU MANGANÈSE À L'EAU DU Puits P-5**

**ATTENDU** le rapport préparé, en date du 24 mai 2012, par monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 28 MAI 2012

---

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Claude Phaneuf  
**ET RÉSOLU** d'approuver les directives de changement DC-4, DC-5 et DC-6.

Le coût total de ces directives est établi à 680,16 \$, taxes en sus, et la somme est appropriée du règlement numéro 1172-2011.

**ADOPTÉE**

292-2012      **CONTRAT : ANALYSES DE LABORATOIRE**

**ATTENDU** le rapport, en date du 23 mai 2012, de monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Claude Phaneuf  
**ET RÉSOLU** d'accorder un contrat d'une durée d'un an à Laboratoire Environex, relativement aux analyses de laboratoire devant être effectuées sur des échantillons d'eau potable et d'eaux usées, le tout conformément à la demande de prix du 14 mai 2012 et à la proposition transmise le 22 mai 2012.

Les dépenses sont imputées aux postes budgétaires 02-412-10-444, 02-412-20-444 et 02-414-00-445. Il s'agit d'un contrat à prix unitaire dont le coût total est évalué à 8 697,50 \$, taxes en sus.

**ADOPTÉE**

293-2012      **INSTALLATION DE CAMÉRAS DE SURVEILLANCE  
AU GARAGE MUNICIPAL**

**ATTENDU** le rapport, daté du 22 mai 2012, préparé par monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller André Fournier  
**ET RÉSOLU** d'accorder un contrat à Services de protection CGTech pour l'installation de deux caméras de surveillance au nouveau garage municipal.

Le montant nécessaire, soit 6 420 \$, taxes en sus, est approprié du règlement numéro 1158-2011, sous-projet 04.

**ADOPTÉE**

294-2012      **EXÉCUTION D'UN JUGEMENT  
DE LA COUR MUNICIPALE  
NUISANCES LOT 360-A-P DU CADASTRE  
DE LA PAROISSE DE SAINTE-CATHERINE**

**ATTENDU** le jugement rendu le 10 février 2012 par la cour municipale de Saint-Raymond ordonnant à la défenderesse de procéder et compléter, le ou avant le 15 mai 2012, au nettoyage du lot 360-A-P du cadastre de la paroisse de Sainte-Catherine, circonscription foncière de Québec, situé au 105, route Montcalm (ci-après le « Terrain »), en y faisant disparaître toutes les nuisances qui s'y retrouvent et plus particulièrement, mais de manière non limitative : les ferrailles, les déchets, les papiers, les bouteilles vides, les substances nauséabondes, les matériaux de construction, les vieux meubles et toute autre substance ou matière de même nature;





VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 28 MAI 2012

---

**ATTENDU** qu'en date de ce jour, les nuisances ci-haut mentionnées sont toujours présentes, et ce, en contravention au *Règlement sur les nuisances* portant le numéro 893-2003 et par le fait même, au jugement précité;

**ATTENDU** que ce jugement autorisait la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier à effectuer et compléter les travaux de nettoyage du Terrain, sans autre avis et aux frais de la défenderesse, par l'entremise de ses employés, fonctionnaires ou autres représentants;

**ATTENDU** que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier est autorisée, dans le cadre de l'exécution des travaux, à détenir et à disposer des objets qu'elle trouvera sur le Terrain, au même titre que si elle en était propriétaire;

**ATTENDU** que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier ne désire plus tolérer la présence de nuisances sur le Terrain et entend exécuter ce jugement;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller André Fournier

**ET RÉSOLU :**

D'autoriser le directeur des Services techniques, à compter du 8 juin 2012, à exécuter ou faire exécuter le jugement rendu le 10 février 2012 par la cour municipale de Saint-Raymond, notamment par l'exécution des travaux de nettoyage du lot 360-A-P du cadastre de la paroisse de Sainte-Catherine, circonscription foncière de Québec, situé au 105, route Montcalm, en y faisant disparaître toutes les nuisances qui s'y retrouvent et plus particulièrement, de manière non limitative :

- Les ferrailles;
- Les déchets;
- Les papiers;
- Les bouteilles vides;
- Les substances nauséabondes;
- Les matériaux de construction;
- Les vieux meubles;
- Toute autre substance ou matière de même nature.

D'autoriser le directeur des Services techniques à disposer ou à faire disposer toutes les nuisances recueillies lors de l'exécution de ces travaux, conformément au jugement rendu le 10 février 2012 par la cour municipale de Saint-Raymond, le tout aux frais de la propriétaire de ce terrain;

De signifier, par huissier, une copie du jugement rendu le 10 février 2012 par la cour municipale de Saint-Raymond, de même que de la présente résolution.

**ADOPTÉE**

295-2012

**ÉCHANTILLONNAGE D'EAU  
À LA VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH**

**ATTENDU** que la Ville de Lac-Saint-Joseph a l'obligation de prélever et faire analyser des échantillons d'eau potable au Centre nautique St-Louis en saison estivale;

**ATTENDU** que, pour ce faire, la Ville de Lac-Saint-Joseph doit engager ou prendre entente avec du personnel accrédité selon les exigences du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;





VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 28 MAI 2012

---

**ATTENDU** que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier possède l'expertise nécessaire;

**ATTENDU** qu'il ne s'agit que de prélever deux échantillons d'eau par mois pour la période du 15 juin au 15 septembre 2012;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Claude Phaneuf  
**ET RÉSOLU** que ce conseil autorise la signature d'une entente entre les deux municipalités, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2012, moyennant la somme de 575 \$, incluant les frais d'administration de l'entente.

**ADOPTÉE**

296-2012 **ENGAGEMENT D'UNE ADJOINTE ADMINISTRATIVE  
OCCASIONNELLE À TEMPS PARTIEL**

**ATTENDU** le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier  
**ET RÉSOLU** d'autoriser l'engagement de madame Lucia Tessier à titre d'adjointe administrative occasionnelle à temps partiel, à l'échelon 4 de la grille salariale, à raison de 9,5 heures par semaine.

**ADOPTÉE**

297-2012 **PROTOCOLE D'ENTENTE  
AVEC BRASSERIE LABATT  
FÊTE NATIONALE**

**ATTENDU** le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Diane Larouche  
**ET RÉSOLU** d'autoriser la signature d'un protocole d'entente avec la Brasserie Labatt pour la fourniture de la bière pour le Festival de la Fête nationale, édition 2012.

**ADOPTÉE**

298-2012 **ENTENTE INTERMUNICIPALE DE LOISIRS  
AVEC LA VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC**

**ATTENDU** que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier signifiait son intérêt d'établir une entente de loisirs avec la Ville de Fossambault-sur-le-Lac par le biais de la résolution 622-2011;

**ATTENDU** que la résolution 74-2012 a mandaté un élu et un cadre de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier pour participer à un comité de travail en ce sens;

**ATTENDU** que ce comité de travail en est venu à un accord concernant une entente intermunicipale de loisirs pour la programmation d'activités;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 28 MAI 2012

---

**ATTENDU** le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier  
**ET RÉSOLU** d'autoriser le maire, monsieur Jacques Marcotte, et le directeur général et secrétaire trésorier, monsieur Marcel Grenier, à signer le protocole d'entente intermunicipale de loisirs avec la Ville de Fossambault-sur-le-Lac à l'effet de permettre aux résidents de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et de la Ville de Fossambault-sur-la-Lac de s'inscrire aux activités sportives, culturelles et de loisirs offertes sur le territoire des deux villes aux tarifs *résident*.

**ADOPTÉE**

299-2012

**REMBOURSEMENT  
AU 29<sup>E</sup> FESTIVAL DES POMPIERS  
DE LA MUTUELLE DE PORTNEUF**

**ATTENDU** la tenue du 29<sup>e</sup> Festival des pompiers de la Mutuelle de Portneuf qui se tiendra du 2 au 5 août prochain sur le territoire de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

**ATTENDU** que la Ville de Fossambault-sur-le-Lac a contribué pour un montant de 1 000 \$ à un plan de commandite pour le Festival, en libellant son chèque à l'ordre de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier au lieu de le libeller à l'ordre du 29<sup>e</sup> Festival des pompiers de la Mutuelle de Portneuf;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller André Fournier  
**ET RÉSOLU** que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier rembourse au 29<sup>e</sup> Festival des pompiers de la Mutuelle de Portneuf ledit montant de 1 000 \$.

**ADOPTÉE**

300-2012

**MOTION DE FÉLICITATIONS  
À LA CORPORATION DU BASSIN  
DE LA JACQUES-CARTIER**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Diane Larouche  
**ET RÉSOLU** que ce conseil adresse ses félicitations à la Corporation du bassin de la Jacques-Cartier, qui, lors du Congrès annuel des saumoniers de la Fédération québécoise pour le saumon atlantique, tenu les 14 et 15 avril dernier, s'est vu remettre le prix Salar Jean-Paul Duguay pour l'ensemble de son œuvre au regard de la préservation du saumon dans la rivière Jacques-Cartier.

**ADOPTÉE**

**DÉPÔT LA LISTE DES ENGAGEMENTS FINANCIERS**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose la liste des engagements financiers pour la période se terminant le 25 mai 2012, laquelle comprend 69 commandes au montant de 64 308,11 \$.



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 28 MAI 2012

---

301-2012

**APPROBATION DE LA LISTE  
DES COMPTES À PAYER DE PLUS DE 2 500 \$**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Martin Chabot  
**ET RÉSOLU** d'approuver la liste des comptes à payer au 28 mai 2012, laquelle totalise la somme de 59 716,50 \$ et d'autoriser le secrétaire-trésorier à faire les versements aux fournisseurs.

**ADOPTÉE**

**SUIVI DES DOSSIERS PAR LES ÉLUS**

Monsieur le conseiller Claude Phaneuf donne un bref suivi de son voyage à Palavas-les-Flots où il a fait de bien belles rencontres.

Madame la conseillère Sandra Gravel souligne l'accueil chaleureux des Palavasiens et rapporte le déroulement de l'inauguration de la Promenade Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier à Palavas-les-Flots.

302-2012

**DÉMANTÈLEMENT DE L'ABRI À SEL  
ET RÉCUPÉRATION DE MATÉRIAUX**

**ATTENDU** que l'organisme « Les Productions Équestres R.L. » a proposé à la Ville de démanteler, à ses frais, l'abri à sel localisé derrière le garage municipal, l'objectif de ce démantèlement étant de pouvoir récupérer les poteaux et les fermes de toit en acier de l'abri;

**ATTENDU** que les matériaux récupérés seraient réutilisés pour la construction des installations permanentes devant être mises en place pour la tenue du prochain rodéo;

**ATTENDU** que les matériaux récupérés demeureront la propriété de la Ville;

**ATTENDU** que ce conseil doit autoriser la construction des installations permanentes du rodéo lors d'une prochaine séance du conseil;

**ATTENDU** qu'il est dans l'intérêt de la Ville d'accepter cette proposition;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller André Fournier  
**ET RÉSOLU** d'autoriser l'organisme « Les Productions Équestres R.L. » à démanteler l'abri à sel localisé derrière le garage municipal et à récupérer les poteaux et les fermes de toit en acier de l'abri dans la construction des installations permanentes du rodéo.

**ADOPTÉE**

**DÉPÔT D'UN DOCUMENT**

Monsieur le conseiller Martin Chabot dépose son attestation de réussite de la formation sur « Le comportement éthique », formation obligatoire offerte par la Fédération québécoise des municipalités portant sur la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 28 MAI 2012

---

Il est 20 h 10.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Conformément à l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

303-2012

**CLÔTURE**

L'ordre du jour étant épuisé,  
**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Claude Phaneuf  
**ET RÉSOLU** de clore cette séance.

**ADOPTÉE**

L'assemblée est levée à 20 h 17.

---

JACQUES MARCOTTE  
MAIRE

---

MARCEL GRENIER  
DIRECTEUR GÉNÉRAL  
ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER